Seine Normandie

AGGLOMÉRATION

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION

Réponses aux avis du public

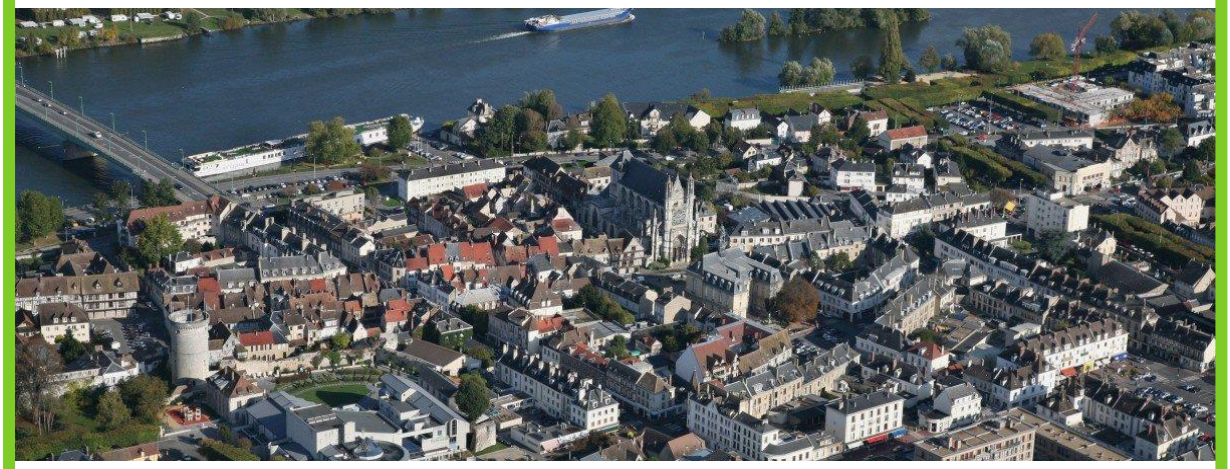

SOMMAIRE

1.1 Avis sur l'axe 1 - Territoire 100% énergies renouvelables en 2040..... 4
1.2 Avis sur l'axe 2 - Plan Alimentaire Territorial 8
1.3 Avis sur l'axe 3 - SN'Anim'actrice de son territoire 14

PREAMBULE

Conformément à la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016- 849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Un Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise principalement à cinq objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique,
- Tendre vers une meilleure sobriété énergétique,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Développer les énergies renouvelables.

Un PCAET est soumis à évaluation environnementale et il a fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale pour avis.

En application de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, une procédure de participation du public par voie électronique a été organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de SNA, avant son approbation en conseil communautaire.

La procédure de participation du public par voie électronique a été ouverte pendant 30 jours consécutifs : du vendredi 6 octobre 2020 au 15 novembre 2020 inclus.

1.1 Avis sur l'axe 1 - Territoire 100% énergies renouvelables en 2040

1.1.1 Volet sur la sobriété énergétique

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,5/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Insister sur la trame noire pour protéger la faune et la flore Maintenir un éclairage minimal pour des raisons de sécurité Mettre l'accent sur l'éclairage nocturne des entreprises / enseignes Généraliser l'éclairage public intelligent (capteurs de présence, horloges, ...) Développer les catadioptres sur les routes en substitution à l'éclairage	L'action de sobriété énergétique en matière d'éclairage public a bien pour but de réaliser une économie d'énergie (à travers l'extinction et l'installation de systèmes intelligents), mais elle est également mise en place afin de favoriser la biodiversité grâce à la mise en œuvre d'une trame noire sur le territoire. Les actions d'extinction de l'éclairage public se feront en lien étroit avec les communes, et en tenant compte des problématiques éventuelles de sécurité. La question de l'éclairage des entreprises (enseignes, ...) sera intégrée à l'accompagnement global des entreprises du territoire proposé par SNA (Fiche action n°5). **Les fiches 1 et 2 ne sont pas modifiées.**

1.1.2 Volet sur l'efficacité énergétique

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Exemplarité du patrimoine public Aide SNA pour aider les particuliers à rénover Développer des espaces partagés dans les logements Création d'un centre de formation sur la réhab et la construction éco-responsable Favoriser les constructions exemplaires Aider de manière concrète la rénovation : offres en matière de diagnostic, groupement d'achats, ...) Prévenir les effets rebond liés à la rénovation énergétique Aider les communes à s'équiper en éclairage public LED Impliquer les agriculteurs dans la production de matériaux bio-sourcés	Le PCAET de SNA prévoit dans sa fiche action n°3 de rénover 30% des bâtiments publics (soit environ 118 000 m² à rénover) d'ici à 2025. Ce niveau de rénovation permettra d'engager une démarche forte d'exemplarité du patrimoine public. En matière de rénovation des logements, les OPAH envisagées sur le territoire de SNA s'accompagneront d'un financement des travaux par SNA et les communes concernées. Les constructions neuves doivent dorénavant respecter des critères environnementaux élevés (Future RE 2020), qui permettront de limiter leur consommation d'énergie. La forme de ces habitats (espaces partagés, matériaux bio-sourcés, ...) ne dépend pas de SNA, mais les constructions innovantes et exemplaires seront encouragées. **Les fiches 3, 5, 6 et 7 ne sont pas modifiées.** **La fiche 4 est modifiée** : la mise en place d'une Maison de l'Habitat est complétée avec la nécessité d'accompagner les particuliers dans l'adoption d'éco-gestes pour limiter les effets rebond (lien avec la fiche action n°1).

1.1.3 Volet sur les énergies renouvelables et la mobilité propre

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,1/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Attention à l'empreinte carbone des nouvelles technologies Coût des nouvelles technologies Limiter l'éolien / Renforcer l'éolien (communiquer sur sa rentabilité) car Normandie = vent Davantage développer la petite hydroélectricité Développer le solaire sur les monuments historiques / Ne pas développer le solaire (pollution) / Préciser les modes d'implantation du solaire (sol, ...) Méthanisation : approvisionnement local nécessaire / Davantage développer cette technologie (injection, chauffage, GNV / GNL) Bois : aider à l'achat de poêles Développer l'autoconsommation collective des EnR Proposer une offre groupée en énergie verte au profit des habitants Avoir une vision de la démarche jusqu'en 2040 (objectifs et étapes intermédiaires) Adhérer au réseau TEPOS Etablir un plan d'installation de stations de recharge en habitat collectif (droit à la prise)	Le sujet des énergies renouvelables a à nouveau fait l'objet de nombreuses contributions, à la fois en leur faveur mais également pour signaler une opposition. Le développement des EnR est cependant nécessaire pour engager notre territoire dans une véritable démarche de transition énergétique. SNA est consciente de la nécessité de développer ces EnR dans le respect des habitants, des paysages, de la biodiversité et du patrimoine culturel et historique. Le développement des enR se fera de manière diversifiée, afin de ne pas miser uniquement sur des énergies telles que l'éolien ou le solaire. La démarche énergétique du territoire, pour les 20 prochaines années, sera très prochainement présentée au sein d'une stratégie plus complète présentant les objectifs aux horizons 2025, 2030 et 2040. En matière de mobilité propre, la réflexion du territoire est identique à celle du développement des EnR. La mobilité de demain sera plurielle et reposera sur un mix énergétique varié (électrique, GNV, hydrogène), en complément des solutions alternatives de mobilité (vélo, marche, transports en commun). **La fiche 8 est modifiée** : le développement de l'investissement citoyen dans les unités d'EnR sera accompagné d'une communication régulière sur les EnR (technologies existantes, rentabilité, retour d'expérience, ...). Les points de vigilance seront complétés avec l'attention à porter sur l'empreinte carbone des solutions de production d'EnR mises en œuvre et avec une précision sur les

Remarques	Réponse de SNA
Développer le réseau de bornes électriques (dont des bornes rapides), en la liant à de la production d'EnR Encourager l'usage de l'hydrogène / Ne pas le développer et privilégier l'électrique	sources d'approvisionnement des projets de méthanisation. **La fiche 9 est modifiée** : dans les points de vigilance, une attention sera portée sur l'empreinte carbone des solutions de mobilité propre (électricité, GNV, hydrogène) afin de limiter les émissions de GES (favoriser le biogaz, l'hydrogène vert ou bien encore l'électricité d'origine renouvelable).

1.1.4 Avis globaux sur l'axe

87 personnes ont donné leur avis sur l'axe au global :

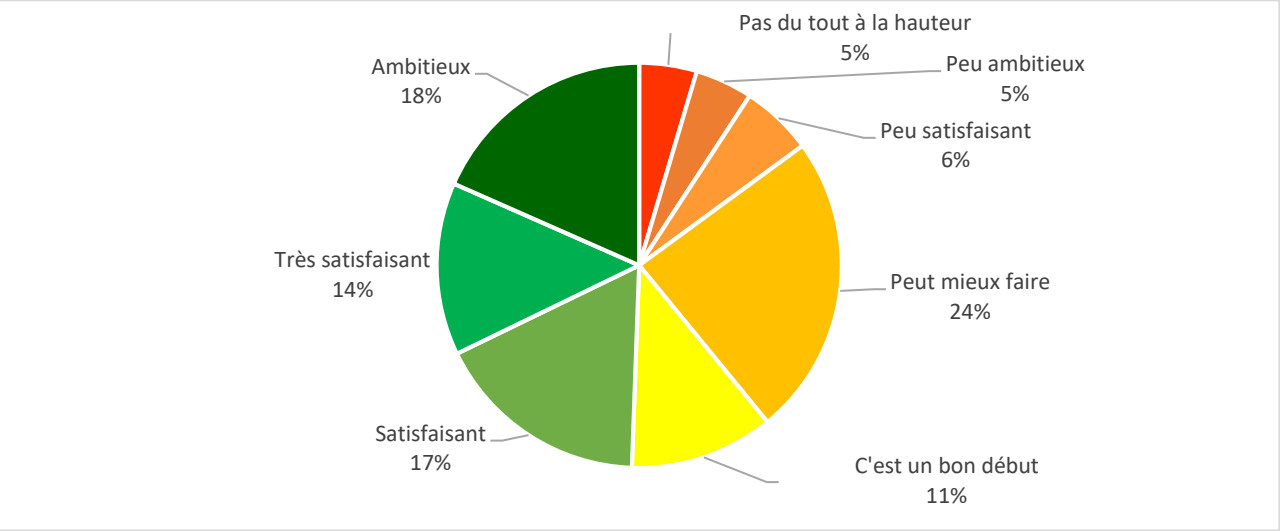

1.2 Avis sur l'axe 2 - Plan Alimentaire Territorial

1.2.1 Volet sur la gouvernance alimentaire

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 6,7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Développer l'item (qui participe, comment, pourquoi) Impliquer les grands magasins (développer approvisionnement local)	La fiche action n°10 présente les modalités de mise en place d'une gouvernance alimentaire. Celle-ci sera ouverte à tous les acteurs de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs). Les grands magasins seront bien invités à participer à la démarche, afin d'encourager le recours à un approvisionnement local, soutenant la production alimentaire sur le territoire. **La fiche 10 n'est pas modifiée.**

1.2.2 Volet sur l'alimentation

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Bien penser la logistique du dernier kilomètre (pour des produits locaux écologiques) Prévoir des outils de transformation (légumerie) et de logistique / une filière de produits locaux prêts à l'emploi Aider les communes à créer des espaces maraîchers Faire de la zone des maraîchers (St Marcel) un espace de maraîchage pour approvisionner les écoles Utiliser les espaces verts publics pour implanter des plantes potagères Promouvoir le régime végétarien dans les cantines / Limiter la consommation de viandes (cantines et au global) / Proposer le 100% bio dans les cantines Se donner des objectifs plus précis, notamment en matière d'autonomie alimentaire Accompagner les publics précaires dans leur transition alimentaire Développer un enjeu de santé environnementale Soutenir les démarches de type AMAP Favoriser le bien-être animal (élevage en plein air, abattoir mobile)	La question de l'alimentation repose dans notre territoire sur 3 axes majeurs : la question de la visibilité de l'offre (que l'on retrouve dans la fiche action n°12), un meilleur approvisionnement de nos cantines (fiche action n°11) et le développement de la production locale à travers l'identification de parcelles permettant d'accueillir de nouveaux producteurs. Les communes seront largement associées à cette démarche, notamment en matière d'identification du foncier mobilisable et d'approvisionnement des cantines. L'atteinte d'un taux de 100% de bio dans les cantines n'est en revanche pas envisageable d'ici à 2025. La production actuelle en produits biologiques est limitée sur le territoire de SNA, au même titre que la Normandie. Un taux de 100% aurait alors pour conséquence de devoir recourir à des importations de produits biologiques d'autres régions voire de l'étranger. **La fiche 12 n'est pas modifiée.** **La fiche 11 est modifiée** : par l'ajout dans les points de vigilance que la réflexion en matière de logistique pour les produits locaux devra nécessairement s'effectuer de sorte à limiter l'impact carbone (privilégier des solutions propres). Il est également précisé que l'accompagnement des communes proposé par SNA reposera sur des pistes permettant aussi d'optimiser le budget des cantines (lutte contre le gaspillage alimentaire, évolution du régime alimentaire). Un objectif d'autonomie alimentaire en matière de fruits et légumes

Remarques	Réponse de SNA
	(4,5% aujourd'hui) a été indiqué : être à 10% en 2025.

1.2.3 Volet sur l'eau

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,8/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Développer les volets agroécologie et agriculture de conservation (en plus de l'agriculture biologique) Rendre l'eau du robinet meilleure au goût afin d'en développer l'usage (éviter les bouteilles) Renforcer l'accompagnement à la conversion au biologique Favoriser la récupération des eaux de pluie pour les machines à laver, toilettes, ... (être autorisé) Agir plus concrètement sur le 0 phyto (y compris auprès des agriculteurs) Communiquer sur les économies d'eau domestique	SNA souhaite accompagner, d'ici à 2025, 10 agriculteurs dans une démarche de conversion au biologique. Le processus de conversion au biologique est long et présente une évolution significative pour un agriculteur. L'accompagnement de ces 10 agriculteurs représente par conséquent un investissement en temps important pour l'agglomération. Cette démarche permettra cependant d'apporter du retour d'expérience et pourra générer des conversions en dehors de ce cadre. Le travail mené par SNA pour protéger les captages d'eau s'étale sur une durée importante (présence d'anciennes pollutions dans les nappes, évolution des pratiques agricoles, ...). La qualité de l'eau évoluera de manière positive, mais à moyen terme. Il est à noter que l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages non alimentaires est déjà autorisée (WC, machine à laver, nettoyage des sols). Elle doit simplement entrer dans un cadre règlementaire : déclaration à effectuer, signalétique, traitement de l'eau ... (arrêté du 21 août 2008). **La fiche 14 n'est pas modifiée.** **La fiche 13 est modifiée** : l'accompagnement des agriculteurs dans leur conversion au biologique

Remarques	Réponse de SNA
	pourra se faire à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles alternatives (agriculture de conservation des sols, agroécologie, ...)

1.2.4 Volet sur la biodiversité et les paysages

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,5/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Dévier la Seine à Vélo qui va détruire des paysages et la biodiversité Développer le sujet des milieux aquatiques et de la GEMAPI Développer les outils de type "Vigie flore", "Vigie nature" Développer l'éco-pâturage Avoir un vrai suivi de l'efficacité des actions de compensation	Plusieurs participants à la consultation ont fait remonter leurs craintes quant au tracé de la Seine à Vélo. Cet axe passera en effet au sein d'espaces naturels (bords de Seine). Son aménagement prévoit cependant de mettre en place toutes les mesures d'évitement et de compensation des impacts éventuels. Des actions, comme l'éco-pâturage, sont prévues dans la fiche action n°15. SNA souhaite en effet engager ses espaces verts dans une démarche vertueuse de protection de la biodiversité. De l'éco-pâturage est d'ailleurs déjà en place sur certains espaces, à l'image de la zone de l'hôtel d'entreprises à Douains. La participation citoyenne aux actions de biodiversité, prévue dans la fiche action n°16, prévoit le recours à des outils existants tels que Vigie-flore / Vigie-nature. **Les fiches 16 et 17 ne sont pas modifiées.** **La fiche 15 est modifiée** : un suivi des actions de compensation, qui pourraient voir le jour, sera à mettre en place pour garantir l'efficacité de ces mesures en matière de biodiversité.

1.2.5 Avis globaux sur l'axe

81 personnes ont donné leur avis sur l'axe au global :

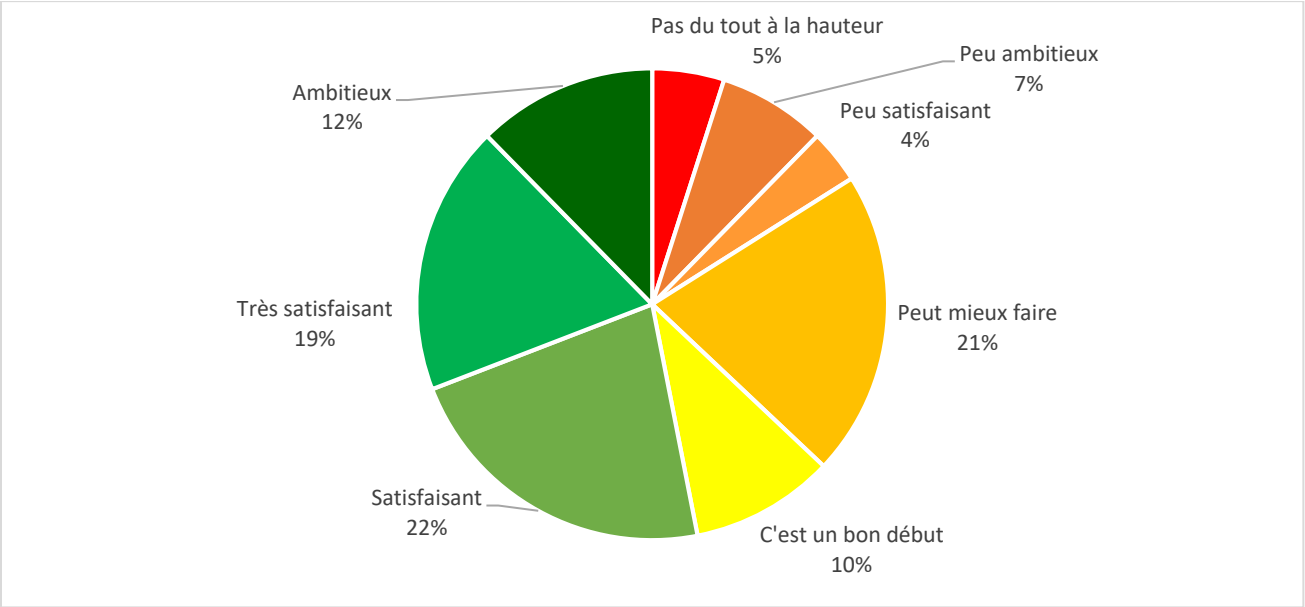

1.3 Avis sur l'axe 3 - SN'Anim'actrice de son territoire

1.3.1 Volet sur la mobilité douce

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Aides pour l'achat de vélos / Aide pour réparer les vélos Développer de vrais aménagements cyclables Mettre en place un système de location de vélos à assistance électrique (VAE) Limiter la vitesse dans les zones urbaines / Instaurer des zones zéro émission Augmenter le nombre de navettes de transport en commun / Réduire la taille des bus car souvent vides	La construction du Plan Vélo, indiqué dans la fiche action n°18, permettra de définir les actions à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo. Ce plan inclura ainsi un travail sur le développement des axes cyclables et une réflexion relative à la mise en place d'une aide pour faciliter l'achat de vélos par les ménages et les entreprises du territoire. La limitation de la vitesse dans les zones urbaines dépend des communes. L'agglomération peut encourager ses communes à aller dans ce sens, mais n'est pas décisionnaire en la matière. Le développement des transports en commun est bien inscrit dans la fiche action n°18, à travers le réseau géré par SNA mais également en lien avec le réseau de transport proposé par la Région Normandie. **La fiche 18 n'est pas modifiée.**

1.3.2 Volet sur la participation citoyenne

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Développer des AAP citoyens pour produire et consommer sur place Prévoir des réunions publiques relatives à l'avancement du PCAET Aller vers les publics défavorisés pour les impliquer dans la démarche Renforcer les liens entre citoyens / communes / SNA	La participation citoyenne proposée par SNA est ouverte à tous. Le tirage au sort, mis en place lors de la concertation avec les habitants pour la construction du PCAET, a ainsi permis d'impliquer des publics non-initiés à la transition écologique. La mise en œuvre du PCAET fera l'objet de communication régulière afin d'illustrer l'avancée de la démarche. **La fiche 20 n'est pas modifiée.** **La fiche 19 est modifiée :** un accompagnement par SNA de projets citoyens en matière de transition écologique est ajouté (aider les projets citoyens en matière de production EnR par exemple).

1.3.3 Volet sur l'aménagement durable

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,3/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Privilégier la rénovation plutôt que la création de nouvelles constructions Impliquer les collégiens et lycéens du territoire dans la construction du SCoT Aborder la question de la pollution des sols Limiter les ilots de chaleur Arrêter de soutenir des projets consommateurs de foncier (Mac Arthur, Ferme des 1 000 vaches, Gebetex, Amazon, ...) : notion de cohérence	Notre territoire dispose d'atouts qui le rend attractif pour des entreprises. Le développement économique est aujourd'hui une nécessité pour créer des emplois locaux sur le territoire. L'accueil de nouvelles entreprises et le développement d'entreprises déjà implantées ne seront pas freinés par SNA, mais devront répondre à des critères environnementaux ambitieux. L'attractivité de notre territoire se traduit également par l'accueil de nouveaux habitants. A l'image de l'éco-quartier Fieschi, les logements construits sur le territoire doivent respecter des critères environnementaux et un niveau de performance élevés, incluant notamment l'utilisation de friches et d'espaces déjà artificialisés, pour réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles. **Les fiches 21 et 23 ne sont pas modifiées.** **La fiche 22 est modifiée** : la nécessité de lutter contre les ilots de chaleur est inscrite dans les points de vigilance.

1.3.4 Volet sur les déchets

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,7/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Multiplier les opérations Coup de propre Favoriser l'usage de poules Développer des ressourceries au sein des déchetteries Relancer une campagne Foyers témoin zéro déchets Développer l'économie circulaire Limiter le gâchis alimentaire en développant le don aux associations d'aide alimentaire Valoriser les Gratiferia Communiquer sur le devenir des déchets mis en déchetterie Développer le tri des déchets plastiques Développer les poubelles de tri sélectif sur le domaine public (ou a minima trier les déchets jetés dans les corbeilles publiques) Communiquer sur le broyage et le paillage pour désencombrer les déchetteries Installer des composteurs sur l'espace public Proposer des contenants de recyclage pour les mégots Autoriser le brulage des déchets verts (pour réduire les GES en allant à la déchetterie) Mettre en place la redevance incitative	Le sujet des déchets a recueilli de nombreuses contributions, preuve de l'intérêt des habitants pour cette thématique. La construction du futur PLPDMA de l'agglomération (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) permettra d'établir un plan d'actions complet en matière de réduction de la production de déchets et d'amélioration du tri. Les idées remontées dans le cadre de la présente consultation permettront d'alimenter ce PLPDMA. **La fiche 24 n'est pas modifiée.**

1.3.5 Volet sur le tourisme

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,5/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Se tourner vers un tourisme plus local, moins polluant et moins dépendant des crises mondiales	Le secteur du tourisme est bien présent sur notre territoire, principalement porté par l'attrait du site de Giverny qui dispose d'une renommée internationale. La crise sanitaire de la Covid 19 a mis en lumière la fragilité du tourisme international, et la capacité des citoyens français à effectuer du tourisme local. Cependant, l'agglomération ne peut développer son tourisme sans prendre en compte le public international qui continuera à fréquenter le territoire. Afin d'en limiter les impacts, SNA s'est d'ores-et-déjà engagée dans des actions visant à réduire notamment l'impact carbone des touristes (navette électrique depuis la gare de Vernon, bornes électriques pour connecter les bateaux de croisière, ...). **Les fiches 25 et 26 ne sont pas modifiées.**

1.3.6 Volet sur l'air

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 6,8/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Aider les acteurs à quantifier et suivre les GES	Seine Normandie Agglomération réalisera son bilan carbone tous les 3 ans, conformément à la règlementation. La plateforme de l'ORECAN permettra quant à elle de suivre les émissions de GES du territoire. Chaque acteur ou habitant peut en effet réaliser son bilan carbone. L'agglomération ne dispose cependant pas d'outil interne pour effectuer ce genre de bilan. Une solution de groupement pourrait voir le jour, notamment à destination des entreprises, afin de minimiser le coût du bilan carbone. **La fiche 27 n'est pas modifiée.**

1.3.7 Volet sur l'exemplarité

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,5/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Proposer aux agents des bons cadeau pour noël à utiliser chez les commerçants locaux Avoir une politique ambitieuse en matière d'achats publics responsables Former les élus à la transition écologique Davantage communiquer sur la transition écologique pour mieux impliquer les citoyens	Afin d'inciter le maximum d'acteurs du territoire à s'engager dans la démarche de transition écologique, SNA prévoit le déploiement d'actions d'exemplarité au sein de ses services. La réalisation de ces actions sera accompagnée de communications régulières. SNA ne distribue pas à l'heure actuelle de bons cadeaux à ses agents. Le cas échéant, l'agglomération étudiera une solution visant à favoriser le tissu économique local. La politique d'achats de SNA s'est d'ores-et-déjà engagée dans une démarche environnementale, en intégrant des critères éco-responsables. **La fiche 28 est modifiée :** par l'ajout d'une sous-action visant à sensibiliser et former les élus et agents de SNA sur le sujet de la transition écologique.

1.3.8 Volet sur l'éduction et la sensibilisation

78 personnes ont donné leur avis sur ce volet, notamment en notant de 0 à 10 les propositions de SNA. La moyenne obtenue est 7,6/10.

Des observations ont aussi été rédigées :

Remarques	Réponse de SNA
Sensibiliser aux ODD et au changement climatique Organiser des visites de champs, fermes et des activités de cuisine pour les enfants Faire intervenir les habitants qui ont mis en place des actions pour encourager les autres à agir (retour d'expérience entre habitants)	Le plan d'actions du PCAET de SNA prévoit plusieurs fiches ayant pour objectif de partager les initiatives et les retours d'expérience, dans une logique de dynamisation de la transition écologique. Des sujets, tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) pourront être abordés lors d'évènements de sensibilisation ou bien durant les animations auprès des scolaires. **Les fiches 30, 31, 32 et 33 ne sont pas modifiées.** **La fiche 29 est modifiée :** les habitants sont indiqués comme acteurs pouvant partager des retours d'expérience

1.3.9 Avis globaux sur l'axe
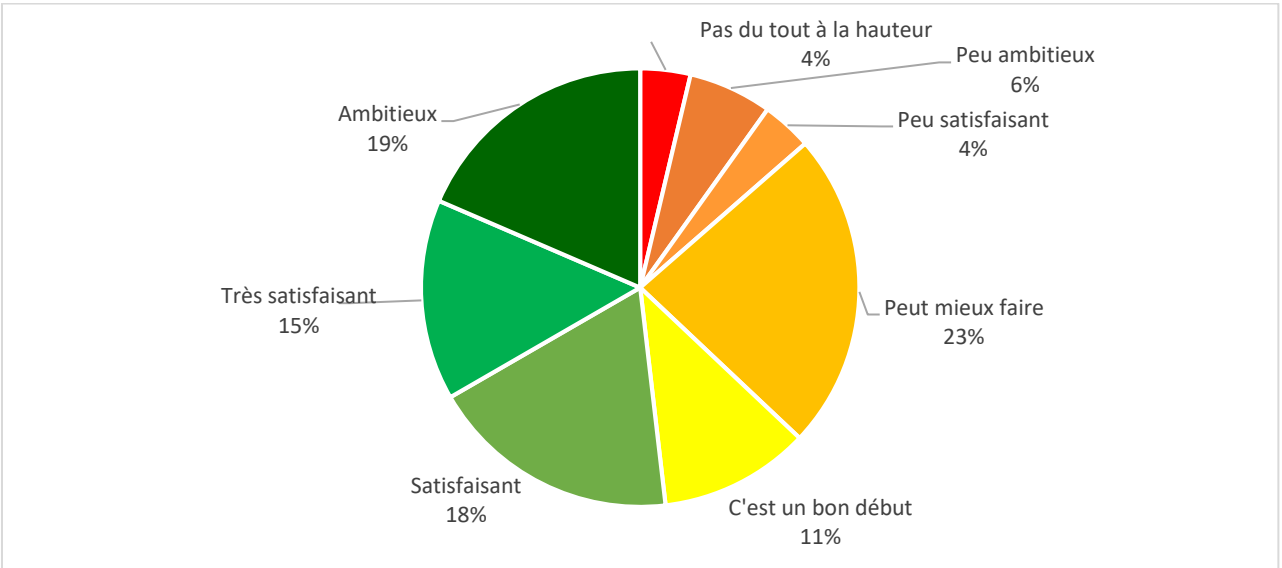
81 personnes ont donné leur avis sur l'axe au global :